CONSEIL: les avocats de Lyon en colère

Le ORDRE DES AVOCATS DE LYON / **T :** 04.72.60.60.00 a adressé une lettre à la MINISTRE DE LA JUSTICE / **T :** 01.44.77.60.60, Nicole Belloubet. Ils entendent dénoncer les mesures prises afin d'assurer la défense pendant la période de pandémie. Selon eux, il s'agit d'un confinement des droits de la défense. Plusieurs mesures d'exception pour la justice ont été présentées par la Garde des Sceaux dans le cadre de l'état d'urgence. L'objectif est de simplifier les procédures. Les avocats du barreau de Lyon déplorent des dispositions prises arbitrairement au détriment des libertés individuelles des personnes et de l'exercice effectif des droits de la défense. www.barreaulyon.com